



Du co-financement à l'autofinancement

L'ADEME et la Région Haute-Normandie financent le poste de CEP à hauteur de 70 % pendant 3 ans. L'objectif est qu'à ce terme, celui-ci devienne pérenne en s'autofinçant grâce aux économies d'énergie générées (le coût d'un équivalent temps plein CEP est d'environ 50 000 €/an, soit environ 1 €/habitant/an). Les retours d'expérience ont montré que le CEP permet de faire économiser à une commune environ 3 €/habitant/an et que les communes peuvent faire en moyenne 12 à 15 % d'économies uniquement grâce au suivi de leurs consommations.

Le rôle de l'ADEME :

- outiller le dispositif avec la mise à disposition d'un logiciel commun aux CEP ;
- former les conseillers en énergie partagés de leur prise de poste à leur perfectionnement technique ;
- soutenir financièrement ;
- animer le réseau des CEP avec la diffusion et la mutualisation d'informations.

Marc-Antoine Tetrel, CEP, étudie les caractéristiques thermiques du bâti pour réaliser un bilan énergétique.

Le Conseil en Énergie Partagé, un service d'aide à la gestion énergétique des collectivités

Les communes de 2 000 à 10 000 habitants contribuent à 27 % des consommations d'énergie des collectivités locales alors qu'elles représentent seulement 10 % des communes. Pour les aider à réduire leurs dépenses d'énergie, l'ADEME a créé le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP), qui consiste à proposer à plusieurs communes réunies les compétences d'un technicien spécialisé en énergie. Proposé aux villes de moins de 10 000 habitants, il leur permet de faire des choix pertinents dans la maîtrise de l'énergie.

Dans un premier temps, le conseiller réalise un bilan énergétique. Il établit un inventaire du patrimoine (bâtiments et éclairage

publics), analyse les consommations et identifie les gisements potentiels d'économies. Il remet ensuite un rapport qui intègre des propositions d'amélioration (travaux de rénovation, optimisation tarifaire, mise en œuvre d'une régulation...).

Dans un deuxième temps, le conseiller assure pendant trois ans un suivi énergétique des communes. Il présente un bilan annuel des dépenses énergétiques et joue un rôle d'accompagnement et de conseil (études pré-techniques, aides à la rédaction des cahiers des charges, analyse des devis d'entreprises...). Pour les équipes municipales, les avantages sont nombreux. La mutualisation d'un conseiller en énergie leur permet de bénéficier d'un plan d'actions personnalisé et d'une expertise indépendante à coûts partagés.



Julie Ngo, conseillère en énergie partagée (CEP) à la communauté d'agglomération Seine-Eure

« Un interlocuteur privilégié dans la recherche de solutions »

Ingénieur spécialisé en énergie et en thermique, Julie Ngo est depuis mars 2009 conseillère en énergie partagée à la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE). Elle accompagne ainsi 29 communes dans leur politique de réduction de leurs consommations et dépenses en énergie.

« Mon intervention s'inscrit dans un cadre précis. Une convention est passée entre la CASE, la Région Haute-Normandie et l'ADEME, qui financent mon poste. Chaque commune peut faire appel à moi à condition qu'elle désigne un référent élu technicien. Au sein de la CASE, nous avons prévu de travailler sur cinq bâtiments maximum par commune et, suite à leur pré-diagnostic énergétique, de faire appel à un bureau d'études pour les audits énergétiques des bâtiments les plus énergivores. »



Mairie de Saint-Pierre du Vauvray : optimisation des dépenses énergétiques.

Bien définir les leviers d'actions

« Aujourd'hui je suis intervenue auprès de 21 communes sur les 29 concernées par le CEP, en répondant à des demandes concernant des écoles et des bâtiments sportifs, souvent mal isolés, mais aussi à propos des comportements, comme par exemple sensibiliser le personnel à éteindre les lumières, ou encore de l'optimisation des contrats d'éclairage et de chauffage : 10 à 15 % des économies peuvent être réalisées grâce à leur révision. Je travaille actuellement à la rénovation d'un groupe scolaire et à la réhabilitation d'un centre de loisirs en BBC (Bâtiment basse consommation). La première motivation des équipes municipales est la réalisation d'économies financières, mais elles ne savent pas comment faire. Avec le CEP, elles ont un interlocuteur technique privilégié qui répond à leurs questions et les accompagne dans la recherche de solutions. »

Le + du CEP
Éviter des surprises comme la commande d'un bâtiment BBC-rénovation, dont les performances, au final, ne répondent pas aux normes.

« Un service vécu comme un vrai plus »

Fort du bilan positif d'une première série d'audits énergétiques menés auprès de 13 communes, le Syndicat mixte d'aménagement et de développement (SMAD) du Pays de Bray a décidé la mise en place, en janvier 2011, d'un CEP au service de ses 123 communes rurales.

« Notre objectif est de réduire de 30 % les consommations énergétiques sur notre territoire en trois ans. Aussi, le recrutement de Yannique Pettit, conseiller en énergie partagé a été décidé. Celui-ci se rend dans toutes les communes, échange avec les maires ou les référents, visite et analyse les bâtiments, identifie les dérives et propose des plans d'actions. Notre volonté est d'abord d'engager des investissements mineurs à levier énergétique important, comme notamment des actions sur la régulation. Nous initiions un suivi des consommations et cherchons à améliorer les comportements au travers de la sensibilisation. Nous accompagnons les communes dans leur adaptation à la réglementation et dans leurs choix techniques. »

Une expertise technique objective

« Le CEP est vécu comme un vrai plus, car il leur apporte un regard neutre qui débouche sur des améliorations efficaces tant en termes d'économies financières que de réduction de consommations. Pour financer son poste, nous bénéficions des subventions de l'Europe (Fonds européen pour le développement rural) et de l'ADEME à hauteur de 80 %. Les 20 % restants sont autofinancés, compensés par les Certificats d'économie d'énergie que génèrent les travaux d'économie d'énergie dans les communes. Un cercle vertueux a été initié. »



Outils de suivi du CEP.



Julie Frère, agent de développement Environnement et Patrimoine au sein du syndicat mixte d'aménagement et de développement du Pays de Bray

Le + du CEP
Proposer des actions à faible investissement qui apportent beaucoup à la maîtrise des dépenses énergétiques.

« Une analyse rapide du problème qui aboutit à des travaux raisonnables »

Ayant identifié sa crèche comme un bâtiment énergivore, le Manoir-sur-Seine a été, en 2009, la première commune de la Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE) à faire appel aux services du CEP. Une opération réussie qui la pousse à poursuivre ses audits énergétiques.



© mairie du Manoir-sur-Seine

Réhabilitation programmée de la mairie.

« Équipée d'un chauffage électrique, notre crèche générait d'importantes consommations d'électricité. Nous avons sollicité la CASE qui a délégué sur place une conseillère en énergie partagée. Son analyse a permis d'identifier rapidement le problème : l'absence d'une commande indépendante des convecteurs empêchait la modulation des températures d'une pièce à l'autre. À l'arrivée, un remède

simple : installer une régulation modulable sur chaque radiateur. »

Un dispositif satisfaisant à tous égards

« L'intervention de la conseillère a été doublement efficace. Elle a abouti à des travaux d'un montant raisonnable. De plus, au-delà de la réduction des consommations, la régulation modulable apporte un plus grand confort au personnel de la crèche. Aujourd'hui, nous poursuivons notre démarche avec la réalisation d'un bilan énergétique de la partie ancienne de la mairie ainsi que du groupe scolaire primaire et secondaire. Très engagée à nos côtés, la CASE prend en charge à 100% les bilans énergétiques et participe aux travaux avec la Région et l'État. Cela va nous permettre de mener de front les réhabilitations de la mairie et des écoles. »

« Une expertise fiable pour les maires qui se méfient des solutions miracles »

Suite à une première étude qui avait mis en exergue d'importantes déperditions d'énergie sur ses collectivités, la communauté de communes Caux vallée de Seine a recruté, en 2010, un conseiller énergie dans le cadre du dispositif CEP.

« Notre communauté de communes compte 47 villes, essentiellement rurales, qui sont demandeuses d'aides et de conseils, notamment dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Engagés dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial, en vue de la mise en place d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, nous avons embauché un conseiller en énergie partagé. Recruté en 2010, il est intervenu de manière progressive jusqu'à devenir très opérationnel depuis le début de l'année 2011. À ce jour, une dizaine de communes a déjà bénéficié d'un

bilan énergétique, établi à l'aide d'une caméra thermique qui fournit des mesures précises. »

Bien comprendre son rôle

« Un an plus tard, le retour des maires est très positif. Suite à l'intervention du technicien, des travaux d'isolation et de régulation de chaudières ont été principalement engagés. Mais, surtout, un climat de confiance s'est établi. Les élus sont périodiquement sollicités par des entrepreneurs pour remplacer des fenêtres ou modifier des équipements et ils se méfient des solutions miracles. Le conseiller énergie leur apporte une expertise fiable. Son rôle est clair et la demande monte en puissance. Son recrutement, qui se fait grâce à un cofinancement de l'ADEME, à hauteur de 30%, de la Région Haute-Normandie à hauteur de 40% et de la communauté de communes pour le complément, est un investissement indispensable à l'élaboration de notre politique énergétique. »



Jacqueline Pons,
maire du Manoir-sur-Seine

Le + du CEP

Permettre des économies d'énergie et de coûts grâce, aussi, à des interventions rapides.



Daniel Delaune,
vice-président en charge des politiques de développement durable et des marchés publics à la communauté de communes Caux vallée de Seine

Le + du CEP

Aider la communauté de communes Caux vallée de Seine à atteindre les objectifs environnementaux fixés dans le Plan Climat Énergie Territorial (PCET).



© Marc-Antoine Tétel

Bilan énergétique de la salle polyvalente de Beuzeville la Grenier.



« Une coopération de très haute qualité »

Pour Roncherolles-sur-le-Vivier, commune de 1 100 habitants, la proposition de la communauté d'agglomération de faire intervenir un CEP a été une aubaine. Une première action menée sur l'école primaire va se poursuivre avec un audit sur l'éclairage public.

José Delamarre,
adjoint en charge du développement durable à Roncherolles-sur-le-Vivier

Le + du CEP

Une expertise à coûts partagés entre plusieurs communes, compensés par les économies réalisées.

« Notre commune compte des bâtiments anciens et, en 2010, nous avons jugé intéressant la proposition de la communauté d'agglomération de réaliser un bilan énergétique de l'école primaire, de la mairie et de la salle polyvalente par un conseiller énergie. Celui-ci a les connaissances et le temps, deux données qui nous font défaut. En janvier, il est venu étudier nos factures énergétiques et faire des mesures de température grâce à une caméra thermique. »

Un soutien au-delà de l'audit

« Suite à ses préconisations, nous avons décidé d'agir tout d'abord sur l'école qui représentait

plus de la moitié de nos consommations d'énergie. Il a, ainsi, été décidé de renforcer l'isolation et de remplacer les deux chaudières à gaz par une seule. Premier bilan : entre 2009 et 2010, notre budget de fonctionnement a diminué de 10 %. Mais, ce qui est précieux, c'est la qualité de la coopération. Le conseiller nous a aidés dans le montage des dossiers de demandes de subventions et dans la mise en place d'outils de suivi de nos consommations. Son intervention est gratuite pour la commune tandis que les travaux engagés bénéficient de subventions du Département et de l'État. Nous gardons le contact avec en perspective un bilan de l'éclairage. »

Si vous êtes une commune de moins de 10 000 habitants, vous pouvez contacter un des 7 CEP :

- **Conseil Général de Seine-Maritime**
Pierre Lecoutey - 02 76 51 61 62
- **Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE)**
Julie Ngo - 02 32 50 86 23
- **Communauté de l'Agglomération de Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA)**
Jérôme Le Govic - 02 35 52 93 41
Dimitri Guignon - 02 35 52 93 54
- **Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure (Siège 27)**
Mathilde Girard - 02 32 39 76 17
- **Communauté de Communes Caux vallée de Seine**
Marc-Antoine Tetrel - 02 32 84 40 40
- **SMAD du Pays de Bray**
Yannique Pettit - 02 32 97 56 14



ADEME Haute-Normandie
Olivia Turyn - 30, rue Gadeau de Kerville - 76100 Rouen
Tél.: 02 32 81 93 15
E-mail : olivia.turyn@ademe.fr

www.ademe.fr